

# CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 23 mars 2015**

Présents : Élisabeth LAFFONT, Xavier SEGUY, Vincent THOMAS, Patricia LEVEQUE, Étienne CHATELON, Agnès COURBON, Xavier MAINGUE, Claire MEYER, Laurence VALLAT

Excusés : Mathieu ROUSSEAU (pouvoir à Agnès COURBON)

Secrétaire de séance : Claire MEYER

Rencontre du Parc du Pilat :

Présentation de la Charte du Parc du Pilat aux membres du conseil municipal par Sandrine Gardet (directrice du Parc), Floriane Reitzer ( architecte du parc) et Michel Dervieux ( Elu).

Compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2015 **approuvé à l'unanimité.**

Délibération à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature d'un avenant au protocole foncier en faveur de la SAS les Ailes de Taillard : **accord à l'unanimité.**
- Autorisation de signature d'une convention de passage sur les voies communales et les chemins ruraux propriétés de la commune en faveur de la SAS les Ailes de Taillard : **accord à l'unanimité.**
- Dossier enveloppe cantonale (électricité de l'église , électrification des volets roulants) : demande enveloppe cantonale **votée à l'unanimité.**
- Délégation au Maire pour souscrire une ligne de trésorerie pour la durée de son mandat en cas de besoin, d'un montant maximum de 150 000 € par an : **délégation votée à l'unanimité.**
- Nomination d'un coordonnateur de sécurité pour travaux viabilité éco-hameau : 3 sociétés qui ont répondu: **société ELYFEC choisie à l'unanimité.**
- Devis pour restauration abat-sons église et toit clocher : proposition d'affectation des abat sons et petites fenêtres à l'**Entreprise Robert** et à l'**Entreprise Maurin** le toit du clocher : proposition **adoptée à l'unanimité.**
- Rénovation local derrière l'église : Xavier Seguy et Élisabeth Laffont en charge du dossier...
- Maîtrise d'œuvre et d'ouvrage au SIEL pour le projet photovoltaïque toit de l'école : **accord donné à l'unanimité.**

- Nettoyage des réservoirs : En attente de devis supplémentaires.
- Remise en route de la station de chloration : on continue les démarches pour envisager toutes les possibilités.
- Privilège eau sur les sources : en attente de conseils juridiques. Une rencontre avec les bénéficiaires sera programmée.

Les Comptes de Gestion et Compte administratifs 2014 ont été **votés à l'unanimité**.

**D'où l'affectation des résultats ci-dessous :**

CCAS : excédent de 342,99€ restera en fonctionnement.

Mirosse : excédent de 540,50€ au compte 1068, le déficit de 70 799,48 ira au compte 001.

Service Eaux Assainissement : excédent de 41 722,43€ sera versé au compte 1068 et le déficit de 3 616,06€ sera mis au compte 001.

Commune : excédent de 90 636,90 sera réparti pour 20000€ au compte 002 de fonctionnement et 70 636,90€ au compte 1068 en investissement.

l'excédent de 287,99€ sera mis au compte 001.

Notification des taux d'imposition des taxes directes locales **voté à l'unanimité**.

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- taxe d'habitation : 12,02 %
- taxe foncière bâti : 12,79 %
- taxe foncière non bâti : 32,32 %

Budget 2015 : **voté à l'unanimité**.

Il est consultable en Mairie.

Prochain conseil municipal le 20 avril 19h30.